CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E131834** **VALABLE JUSQU'AU** **05/11/2027**

ÉDITÉ LE 13/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2013

Raison sociale : JL MATHIEU PEINTURE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/10/2013

Capital : 90 000

8 ZONE D'ACTIVITES NOTRE DAME
LE CLAIRON
84430 MONDRAGON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM AVIGNON RCS 799 634 787

Siret : 799 634 787 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9033381

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5161925104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5161925104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 09 62 04 71 70 **Fax :** 04 90 11 08 93

Portable : 06 07 58 34 39

Responsabilité légale :
MATHIEU JEAN LUC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : jlmathieu.peintures@orange.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 926 009 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	8	06/11/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.